

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS

Environ Semi-Quotidien... 0.00
Do Hebdomadaire... 1.00
payable d'avance - A la fin de l'année 0.50

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

Lundi Mercredi et Vendredi

ANNONCES

Par ligne
Environ Semi-Quotidien... 0.00
Do Hebdomadaire... 1.00
payable d'avance - A la fin de l'année 0.50

Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS
AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON
AVOCATS,
Bureau: rue du Platon.

MAIHIOT & LABARRE
AVOCATS,
Bureau: rue Bonaventure.

A. B. CRESSE
AVOCAT,
Bureau: rue Notre-Dame.

GERVAIS & GERIN
AVOCATS,
Bureau: rue St Joseph, maison de M. Dumoulin, ancien bureau de la Banque du Haut-Canada.

P. A. BOUDREAU
AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD
AVOCAT,
Bureau: coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT
AVOCAT,
Bureau: rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE
AVOCAT,
Bureau: rue Bonaventure.

Turcotte, Paquin & Turcotte
AVOCATS,
Bureau: Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

J. F. V. BUREAU
AVOCAT,
Bureau: rue des Champs, en face du Palais de Justice.

Z. BARIL
AVOCAT,
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

EPHREM DUFRESNE
AVOCAT,
Bureau: Coin des Rues Royale et des Forges.

ALEXIS L. DESAULNIERS
AVOCAT,
Rivière-du-Loup.

M. HONAN
AVOCAT,
Bureau. Coin des Rues Notre Notre-Dame et Alexandre.

P. N. MARTEL
AVOCAT,
Rue Hart, (ancien bureau de M. Desilets l'annoncé) 5 mai 1873

O. CARON
AVOCAT,
St. François de Lae.

F. E. N. Boucher,
AVOCAT,
St. François-du-Lac.

Dr. GERVAIS
Bureau: rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY
Rue Bonaventure résidence de M. S. Lottinville

L. L. CLAIR
Bureau: rue Craig bâtiment du Constitutionnel

Adresses d'Affaires

L. A. CAMIRAND
NOTAIRE,
Bureau: Craig, même bâtiment que le Constitutionnel.

Geo. F. HART
NOTAIRE,
Bureau: rue des Forges.

P. O. GUILLET.
NOTAIRE.
Bureau: Rue Alexandre.
Trois-Rivières, 17 octobre 1873.

EZEKIEL M. HART & Fils
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie
COURTIERS,
Bureau: rue du Platon.

Jos. DeNIVERVILLE
HUISSIER,
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA
HUISSIER,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

O Hardy de Chatillon
Marchand et Importateur
D'ARTICLES DE MUSIQUE
ET DE LIBRAIRIE,
NICOLET
1er. Septembre, 1872

BUREAU DE
Collection & d'assurance sur la Vie
ET CONTRE LE FEU
Pour le District de Trois-Rivières

Affaires gérées avec soin et diligence.
EPHREM DUFRESNE
Avocat, P. O. TRUDEL,
Agent Collecteur,
Rue Notre-Dame, porte voisine de H. R. DUFRESNE. Libraire
Trois-Rivières 8 Octobre 1873.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
IMPERIALE
CONTRE LE FEU,
1803 - ETABLIE EN - 1803
BUREAU EN CHEF:
Rue Old Broad, et 16 Pall M.
LONDRES.
AGENCE POUR LE CANADA:
66 et 65, rue St. François-Xavier,
MONTREAL

CAPITAL SCURTIT ET PLACÉ:
£1,600,000 STERLING
LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES,
Rue St. Joseph, près du Palais de Justice
Chs. DUMOULIN, Will. A. RINZOU,
Agent, Agent général
pour le Canada.
Trois-Rivières, 1 novembre 1870

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
Contre l'Incendie des Edifices
Isolés du Canada,
N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'émettre des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la campagne.
ALEXANDRE McKENZIE, Fon. & P.
Président,
EPHREM DUFRESNE,
Agent,
Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain.
Trois-Rivières, novembre 1873

Annonces Diverses

Reçu par les derniers Steamers
1000 DOUZ. DE CHAPEAUX
Haute Nouveauté
DERNIER GOUT EN FEUTRE

LAINE, TOILE, PAILLE,
CASTOR (SOIE) SATIN,
GLISSE, LE GHORN, &c., &c., &c.,
Formes et couleurs très variés.

A VENDRE EN GROS SEULEMENT
A Bon Marché

A LA MANUFACTURE DE
HENRY M. BALCER
Trois-Rivières 1er Avril 1874.

JANVIER 1874,
M. L. E. BATTEGAY
Successeur de S. McCLUNG



M. L. E. Battegay

A l'honneur d'annoncer au public pour l'année 1874, qu'il a reçu dernièrement un assortiment immense de Montres en Or et Argent variant de \$6.50 à \$300.00.

L'avantage de ses relations avec les fabricants de son pays lui permet de vendre à des prix beaucoup plus réduits que l'année précédente. De plus on trouvera un grand choix nouveau et complet de Bijouteries. L'avantage de ses relations Européennes lui permettra d'exécuter dans le plus bref délai, les commandes spéciales pour Montres ou Bijoux qu'on voudra bien lui confier.

M. L. E. Battegay recommande spécialement au public de prendre bonne note que tout article vendu dans son magasin est garanti tel qu'il le représente.

Tous bijoux commandés seront faits dans le plus bref délai mais seulement des articles massifs et solides en or comme Epinglettes, Pendant d'Orail, Chaines de Montre pour Dames et Messieurs ainsi que des Bagues et des Jones de toutes sortes de manières avec pierres ou autres, et boutons de chemise Etc., Etc., Etc.

Quand aux réparages il continuera de donner ses soins les plus minutieux comme par le passé.

GRAND DEPOT CENTRAL
DE
MEUBLES DE MENAGE
DE LA MANUFACTURE DE
Gelin, Bergeron & Cie.
DANS
La Nouvelle Salle du Marché
EN GROS ET EN DETAIL

Nous offrons nos remerciements les plus sincères à nos nombreux pratiques pour le patronage libéral qui nous a été accordé depuis que nous avons établi notre Manufacture, et nous profitons de cette occasion pour leur annoncer que nous avons maintenant l'assortiment le plus considérable en cette ville consistant en

GARNITURES DE SALONS, SALLE A DINER,
CHAMBRES A COUCHER, PAILLASSE A RESSORT,
MATELATS, MIROIRS, CADRES,
GRAVURES, Etc., Etc.

PRIX EXTREMEMENT REDUIT
On demande dix apprentis meubliers.
Trois-Rivières 1 Déc. 1873;
GELINAS, BERGERON, & Cie.

Feuilleton du Constitutionnel

LE CHATEAU DE WILDENBORG

IX. - DEVOUEMENT.

(Suite.)

—Le château?... Valdéjas!...
Etes vous ton mon garçon? quelle mauvaise main a passé sur vous?

—Fou! plus à Dieu! Non je viens du Grand-Cimetière espagnol avec Karl.

—Du Cimetière espagnol! et vous vivez encore! s'écria Yzerbyt avec épouvante.

—Ecoutez, mon père; voici en peu de mots de quoi il s'agit. Et le petit Josquin s'empressa de raconter précipitamment l'intervalle de Jacques Wyls avec l'Électo Valdéjas dans la forêt d'Oudhust.

—Et c'est cette nuit qu'ils ont rêvé d'accomplir cet infernal projet? demanda Yzerbyt doutant encore de la vérité.

—Cette nuit même, Karl l'a entendu comme moi... Vous voyez quel danger menace le château.

Le vieux Oudlander réfléchit un moment; puis comme frappé par une idée soudaine: C'est maintenant ou jamais, dit-il, de montrer à la famille de Wildenborg de quelle reconnaissance les habitants du Bultcampvelt sont pénétrés pour elle. La compagnie du comte d'Enghien est cantonnée dans le village de Wygone, à une grande distance d'ici; il faudra plusieurs heures avant qu'elle soit sous les armes et rendue au manoir. Avec les vingt hommes qui sont au château, il est impossible de tenir tête à la troupe de Valdéjas... Oui, ils me suivront, continue-t-il se parlant à lui-même, ils se doivent tous à leur bienfaitrice! — Alerte, Josquin! courez au château donner avis du danger, et dites à Mlle Marie, qu'avant une heure la troupe du comte d'Enghien recevra un renfort d'hommes, qui, quoique peu exercés au maniement des armes, sauront se battre aussi bien qu'une force de cavalerie dans une mêlée... Vous dites qu'ils devaient quitter le Cimetière espagnol à minuit; quelque diligence que ces bandits mettent dans leur marche, ils ne peuvent être ici avant trois heures; ils ne courront point comme vous; il est probable.

Josquin se hâta d'obéir, reprit son pas de course, et se présente bientôt aux sentinelles qui gardent le vieux pont de Wildenborg, pendant que de son côté le brave paysan quitte sa chaumière pour mettre à exécution le projet qu'il vient de concevoir. Malgré la scène terrible de la soirée, tous les habitants du château étaient plongés dans le repos. Marie avait été longtemps sans pouvoir goûter le sommeil. Tout ce qui s'était passé dans cette journée mémorable, avait jeté ses sens dans un trouble profond. Jacques remplissait toutes ses pensées. Elle avait beau bannir ce souvenir de son esprit appelant à son aide les sentiments du devoir et de la pitié filiale, le jeune proscrit lui revenait toujours à l'idée. Sa sombre mélancolie dans la bruyère, les signes non équivoques qu'il lui avait donnés de son amour pour elle, la mâle énergie qu'il avait déployée lors de la scène du portrait, le mystère étrange qui entourait sa conduite et la rendait inexplicable, tout cela impressionnait fortement cette âme si pure, si innocente. Elle eût voulu haïr, saisir le soldat rebelle, et poignarder une voix secrète qui s'élevait en elle, lui commandait d'aimer encore celui qui le malheur et ses égarements avaient entraîné loin d'elle. Ses émotions étaient d'autant plus violentes, d'autant plus pénibles, qu'elle n'avait en raisonner les causes véritables et qu'elle n'avait personne en qui épancher un cœur qui débordait. Ni la fraîcheur de la nuit, que sa fenêtre entrouverte laissait pénétrer dans sa chambre, ni le calme profond qui régnait dans la nature, ne purent calmer ses esprits; elle chercha un refuge dans la prière, s'agenouilla pieusement devant une image de la Vierge, et supplia la sainte Mère de Dieu d'éclairer son âme, de soutenir son courage. Bientôt elle se releva le cœur plus serein, plus tranquille, et le sommeil ne tarda pas à descendre sur ses paupières alourdies par la fatigue d'une longue insomnie.

—Qui va là? demanda la voix rude d'un des soldats qui gardaient le pont, et braquant l'escopette sur Josquin, que la clarté de la lune faisait paraître d'une taille gigantesque, il allait faire feu, lorsque celui-ci répondit:

—Pour Dieu! faites-moi entrer, reveillez tout le monde: les Mutinés doivent attaquer le château cette nuit.

La sentinelle qui avait parlé, se mit à rire, et peut-être eût-il fait un mauvais parti au petit garçon, si l'autre, plus circonspect, regardant attentivement l'enfant, n'eût bientôt reconnu en lui ce même Josquin qu'il avait vu dans la journée.

Le jeune paysan fit de nouvelles instances et parut si vrai dans ce qu'il disait, qu'on l'introduisit sans retard.

En un instant, tous les habitants du château furent sur pieds: Ferdinand Wyls, la dame de la Boucharderie, Marie, écoutèrent avec la plus vive anxiété le récit de Josquin. Il n'y avait pas à balancer, il fallait se mettre sur la défensive, car d'un moment à l'autre, les Mutinés pouvaient arriver. Enghien donna les ordres que la circonstance semblait commander, disposant le mieux possible la petite troupe qui occupait le château, et baillant à la hâte toutes les issues, qui y menaient. Puis il expédia un de ses soldats vers la compagnie qui se trouvait à Wygone, espérant peut-être qu'elle viendrait encore à temps à son secours. Car malgré les assurances de Josquin, il n'avait pas grande confiance dans la promesse d'Yzerbyt, d'amener bientôt un renfort à Wildenborg.

Dans l'interval, la dame de Wildenborg et Marie avaient pris la résolution de chercher une retraite dans la maison du vieux Oudlander, avec le chapelain, vieillard infirme, dont les paroles pieuses pouvaient consoler les dames, mais dont le bras débile n'était guère propre à la défense du château. Josquin fut chargé de les y conduire, et l'on vit bientôt ces deux femmes, suivies de Marianne et de quelques autres domestiques, sortir de l'antique manoir pour se soustraire aux horreurs d'une attaque nocturne. Tremblantes, éperdues, elles se mirent en marche, précédées du petit paysan. De temps en temps, elles s'arrêtaient pour écouter si le vent n'apportait point à leur oreille le bruit de la marche des Mutinés; puis elles continuaient leur route, en proie à la crainte et à l'inquiétude. Chacun gardait le silence; le son de leur pas troublant seul la solitude mélancolique de la bruyère.

—Dites-moi donc murmura-t-il à voix basse, comment vous avez été mise sur la trace de ce terrible secret!

—Oh! mademoiselle, vous frémisserez d'indignation, quant vous saurez tout, repartit le paysan, regardant autour de lui pour s'assurer qu'on ne l'écouloit point. Celui qui dirige l'expédition, c'est ce même jeune homme que vous avez vu dans la bruyère hier matin....

—Jacques! s'écria la jeune fille terrifiée et se sentait presque défaillir. Mais se remettant aussitôt: Parlez, Josquin; parlez, de grâce, continuez!

—Yzerbyt nous avait chargés, Karl et moi de porter des fromages au camp d'Oudenburg.... L'obscurité nous fit abandonner la bonne route... nous nous perdîmes bientôt dans la forêt. Tout à coup des brigands à figure sinistre nous saisirent et nous dépouillèrent de nos denrées. Ils nous dirent que nous étions bien hardis pour approcher du Cimetière espagnol et que nous méritions la mort.

—Pauvres enfants!

(A continuer.)



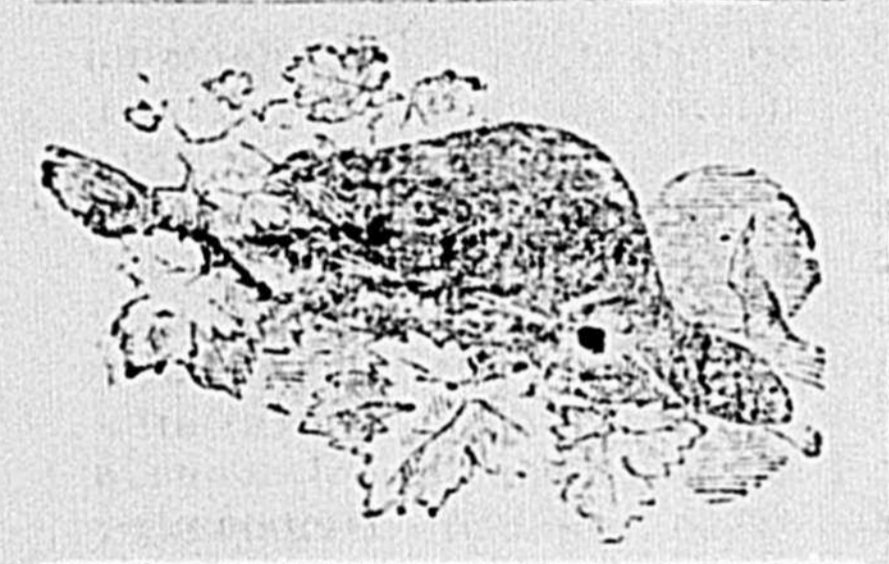
Ceux de nos abonnés qui nous doivent, pour abstraction ou "Jobs", sont instamment priés de vouloir bien nous faire la faveur de payer au plus tôt. Depuis six ans que le "Constitutionnel" est fondé, ses souscripteurs ne peuvent à coup sûr, se plaindre qu'il les a traités avec ses comptes.

Nous avons maintenant des dépenses énormes à rencontrer et il nous faut absolument retirer nos créances.

Nous adressons depuis quelque temps, des comptes à nos abonnés retardataires. Nous espérons qu'ils se feront un devoir et un plaisir même de répondre à notre appel.

Au mois de Juillet prochain nous ferons l'achat d'une magnifique Presse à Cylindre et plusieurs autres améliorations importantes dans notre établissement. Mais il nous faut pour cela l'encouragement généreux des abonnés; il faut qu'on nous aide en nous faisant parvenir le montant des sommes qui nous sont dues.

Allons, braves abonnés, répondez à notre appel. Si vous ne pouvez faire promptement justice à notre réclame, donnez nous au moins des garanties que ce que vous nous devez sera payé un bon jour.



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIERES 27 MAI 1874

La session d'Ottawa s'est terminée hier. Nos grands hommes vont maintenant prendre un saint repos sur les bariers qu'ils viennent de cueillir. Il est juste assurément qu'après avoir tant fait pour la patrie, depuis leur avènement au trône, ils jouissent maintenant d'un repos bienfaisant. C'est d'ailleurs la loi commune; après une rude journée de travail le cultivateur sent le besoin de réparer ses forces pour reprendre son ouvrage le lendemain. Nos ministres ont fait un rude travail, qu'ils se reposent pour continuer plus tard l'œuvre sublime qui devra le placer à l'égal des bienfaiteurs de la patrie. La patrie était en danger, ils sont venus à temps pour tout rétablir dans l'ordre et nous sauver du danger.

Maintenant qu'ils ont parié sur la scène publique, qu'ils ont joué le premier acte de leur pièce vraiment dramatique, c'est le temps de les juger, de considérer attentivement ce qu'ils promettaient et ce qu'ils ont fait. Tout le monde connaît les belles promesses que nos seigneurs et maîtres du jour ont faites pendant les élections de l'hiver dernier. C'est en promettant la solution de brûlantes questions comme celles des écoles et de l'Amnistie, qu'ils ont réussi à égarer le parti conservateur et à jeter de la poudre aux yeux du peuple.

Cependant on ne voit pas qu'ils aient fait des efforts pour résoudre favorablement ces difficultés. Ils ont bien établi le Comité d'Enquête, mais était-ce une raison de s'accorder l'amnistie que dans le cas où elle aurait été promise? Était-il nécessaire de connaître l'existence de la fameuse promesse pour réparer une coupable négligence et accorder justice aux mépris de Manitoba? Evidemment non.

Maintenant voyons l'œuvre de la session qui peut se résumer ainsi, dit la Minerve: 1o. Une loi électorale; 2o. Un amendement à la loi des élections contestées; 3o. Une loi sur le chemin du Pacifique emprunté au projet primitif de Sir Hugh Allan; 4o. Un bill de banqueroute présenté et voté.

Voilà l'œuvre de nos chefs actuels, voilà le fruit des promesses et des rêves des libéraux depuis vingt ans. M. Dorion, qui a présenté une loi électorale déjà soumise au parlement par Sir John McDonald, n'a eu le mérite d'imaginer que ce qu'elle renferme de mauvais et de dangereux. L'admission du fameux scrutin secret. Le scrutin secret, dit la Minerve, M. Dorion nous l'a donné, non parce qu'il le croit utile à l'intérêt public mais pour se protéger lui et les siens, comme il le disait en 1870, contre l'influence indue des prêtres. Le scrutin ne vaut pour lui qu'à ce point. Si la chambre avait vu, disait M. Dorion, la manière dont se sont faites les élec-

tières élections en Bas-Canada, elle se déclarerait en faveur du secret. Si la chambre avait vu le spectacle de quatre évêques venant de l'avant pour dire à leurs ouailles comment voter, si les honorables membres d'une autre croyance connaissent l'influence exercée par la hiérarchie catholique aux dernières élections du Bas-Canada, ils adopteraient immédiatement le scrutin secret. De fait si la chambre ne veut pas voir le Bas-Canada réduit à la position de l'Espagne, il lui faut qu'elle protège les votants contre la crainte des censures spirituelles (Rapport du Globe du 11 mars 1870.)

Les partisans de l'adoption du scrutin secret dans nos élections parlementaires sont priés de méditer ces paroles de M. Dorion, qui complètera probablement son œuvre colossale en faisant admettre le suffrage universel. Le scrutin secret et le suffrage universel sont dignes l'un de l'autre.

Il nous reste à parler des autres bills passés à la dernière session. Nous y reviendrons prochainement. Disons pour aujourd'hui que la session qui vient de finir promet d'illustrer les McKenzies, les Cartwright et les Dorion. L'œuvre qu'ils ont fait est immense incontestablement!

L'Hypocrisie Démocratique.

Nos lecteurs se rappellent la lettre que le Constitutionnel a soutenue l'hiver dernier contre le Nouveau Monde, dont nous dénonçons alors la conduite hypocrite et la mauvaise foi. Un grand nombre de personnes se refusant à croire à une telle effronterie et à une telle mauvaise foi. On ne pouvait se figurer que ces gens fussent des hypocrites libéraux déguisés, se servant de leur position pour tromper le clergé et faire les affaires du parti Dorion dans les Hauts et les Bas. Aujourd'hui les événements sont venus confirmer la vérité de nos prévisions.

Des deux sanctissimes rédacteurs du Nouveau Monde qui se précipitent si fort aujourd'hui contre le libéralisme des autres, M. Beausoleil est devenu rédacteur-en-chef du plus servile et du plus plat des journaux rouges, faisant tous les jours la courbe devant M. Dorion, et trouvant aux chefs qui le paient si bien un seul défaut, celui d'être trop honnêtes et trop consciencieux. M. Beausoleil ne fait en agissant ainsi, que revenir à ses anciennes amours; ainsi d'ailleurs le rédacteur du célèbre Mélière Lanctot, le Nouveau Monde lui a servi de pont pour passer de l'Union Nationale au Bien Public.

Quand à M. Desjardins, l'homme modeste et dévoué, qui s'est fait élire à Hochelaga pour aller réclamer l'amnistie à Ottawa, est devenu, en chambre, le plus servile et le plus hypocrite des valets du gouvernement en parlant de la même manière que son collègue M. Beausoleil. Dans la chambre M. Desjardins, comme son compère, ne fait que revenir à ses anciennes amours, ayant été autrefois libéral avancé. Si l'on veut savoir ce qu'il a été de Montréal, qu'il a si longtemps trompé, pens de lui, on peut lire l'extrait suivant du Franc Parleur. On sait que le Franc Parleur est devenu le véritable organe du clergé de Montréal. L'année que le Nouveau Monde a laissé tomber son masque. Voici comment le Franc Parleur, dans un édit attribué à la plume de Mgr de Rivin, apprécie les faits et gestes de l'infidèle et incapable député d'Hochelaga.

"J'ai hâte de dire mon petit mot sur les notes que vous m'envoyez relativement à celui de vos collègues auquel vous avez donné le surnom de TRANSPARENT.

Entre nous, c'est un particulier dont J'ai eu fait son confident.

Vous m'apprenez que le rade Mick, [qui a jadis offert \$5,000 pour la tête de Riou] l'emploie à épouseter l'escabeau sur lequel il le fait assoir à ses pieds. C'est bien là ce qui convient à ce loose fish qui nage maintenant dans les eaux du camp libéral, et compagnie des Francs-maçons, après avoir déserté celui des conservateurs catholiques.

Donc, c'est ce transfuge qui pécore actuellement contre une certaine "catégorie" de théoriciens de haute volée, qui se tiennent sur les hauteurs, pour lancer de "belles maximes au firmament."

Ce qui est très certain, c'est que nul ne songera à lui reprocher de se tenir sur les hauteurs.

On sait assez — et personne n'en a été surpris, — que son rôle se borne à se tenir assis bêtement aux pieds des Ministres, pendant que leurs amis orangistes et francs-maçons lapident les représentants de la "vérité et de la justice," à commencer par le député de Provencher, pour ne pas dire de Manitoba tout entier. A l'heure qu'il est, il a le front de clabander contre les écrivains catholiques qui troublent la paix et dévoilent la fourberie des Maîtres aux genoux desquels il se traîne ignominieusement!

"Il faut être modéré et conciliant, dit-il; il ne faut pas révoquer des hommes par faits pour chefs, une politique impopulaire, et des institutions qui n'auraient plus rien de l'instabilité humaine."

[Réponse à Pie IX. en passant.] "Nos chefs actuels valent cent fois mieux que ceux qui ont été forcés de se démettre, surtout que ce soit Cartier." "..... A qui s'adresse Maitre TRANSPARENT dans ses déclamations, si ce n'est aux écrivains catholiques, qui blâment si justement le Ministère, en l'accusant d'avoir violé ouvertement les droits de la Vérité et de la justice. C'est pour quoi quel qu'il soit, qu'il puisse être la valeur personnelle d'un homme qui fait ainsi volte face d'un jour à l'autre et qui dégingne aujourd'hui ceux dans les rangs desquels il combattait hier c'est notre devoir, mon cher

Député, de le démasquer sans pitié, et ré-facteur promptement et vigoureusement ses erreurs insidieuses. Que pour satisfaire sa mesquine ambition, il adopte les erreurs du libéralisme afin de mieux faire sa cour à un Ministère issu des sociétés secrètes et soutenu par elles, personne n'en a été étonné surpris, mais qu'il ait la prétention de vouloir régenter ses mitras dans la presse catholique, c'est ce que la catégorie des théoriciens qu'il affecte de mépriser, ne lui permettra pas de faire impunément.

Il en verra l'échec aujourd'hui; il en verra bien d'autres par la suite. S'il s'avise de pérorer encore contre la presse catholique indépendante qui connaît et prêche le respect de l'autorité mais ne s'abaissera jamais à courtiser ceux qui l'exercent; surtout quand ils sont connus pour ennemis de notre race et de nos croyances. On ne peut empêcher un député de devenir transfuge, ni de se faire plat courtisan mais on peut et on doit l'arrêter, sur la grande route de la publicité, pour saisir et jeter à la voirie son billot de tracts de la secte libérale, chaque fois qu'il s'avisera de l'exhiber.

L'ami B..... dit que votre collègue le transfuge ne fait que retourner à ses anciens amours; il y a longtemps ajouta-t-il que l'on dit de lui: la coupe est toujours le harem."

Orléans dans la Gazette de Montréal, qui avait publié par mégarde dans ses dépêches samedi dernier, certains rumeurs absurdes que les protestants de Toronto ont fait circuler au sujet de prétendus scandales qui auraient eu lieu dans un couvent de cette dernière ville, répare son erreur par un article où elle exprime ses regrets d'avoir publié cette dépêche.

"Il est à peine nécessaire pour nous, dit-elle, de déclarer que si la rédaction de la Gazette avait vu avant sa publication le paragraphe qui a paru dans notre édition de samedi, ce paragraphe n'aurait pas été publié. C'est un des inconvénients du système qui nous est forcément imposé, que les dépêches nous arrivent à toute heure de la nuit et du matin, de sorte qu'il est impossible pour nous de donner à ces nouvelles l'attention soignée nécessaire pour éviter la publication de matières qui ne conviennent pas. Le paragraphe en question était inconvénient à la fois par la forme et par le ton. Les expressions qu'il contenait à l'adresse d'un prêtre qui est si justement estimé de tous ceux qui le connaissent, étaient extrêmement pénibles, et nous espérons que Mgr. Lynch aura bien voulu accepter l'expression de notre profond regret et du chagrin qu'une telle publication a dû lui causer."

Il serait à souhaiter que cette conduite noble et digne de notre confrère de la Gazette fut imitée par le Herald et le Witness qui se sont empressés de reproduire les absurdes rumeurs en question, en les exagérant, bien loin de donner à entendre qu'ils les avaient n'être pas fondées. Mais il est probable que l'on attendra vainement cette réparation de ces fanatiques organes du protestantisme et de la démocratie.

Nous croyons inutile pour nous de nous étendre plus longuement sur ce triste sujet. Il faut que les fanatismes soit bien fort à Toronto pour qu'on ait recours à de semblables moyens afin de jeter du discrédit sur la religion. Mgr. Lynch a d'ailleurs déjà fait justice de ces maïses calomnies, qui ont trait à l'évasion d'une jeune fille au couvent de Toronto. Et, comme le dit si justement la Gazette, l'assertion d'un prêtre aussi éminent et les mensonges sans preuves des fanatiques accusateurs auxquels il donne le démenti, on ne saurait hésiter à moins d'être aveuglé par le fanatisme des sectes bibliques, à croire de préférence le premier.

Il y a quelques années, Montréal a été témoin d'une scène du même genre causée par la vilénie d'une misérable qui s'était introduite dans un couvent sous de fausses apparences et en était sortie pour étonner et dans une brochure la communauté qui l'avait accueillie. On sait quel a été le résultat de cette aventure. Aucune preuve n'a pu être apportée à l'appui des assertions contenues dans le sale pamphlet, et le bon sens du public a promptement fait justice de ces infamies, qui atteignaient les hommes d'une vertu éprouvée et revêtus d'un caractère rare.

Les protestants raisonnables doivent dédaigner des calomnies ramassées ainsi dans la rue. Que le Witness s'empare de ces mensonges, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Mais nous aurions été étonné que notre confrère de la Gazette eût pu publier l'histoire du couvent de Toronto autrement que par mégarde. Ce qu'il a écrit hier et que nous venons de reproduire plus haut, est une preuve que nous n'avions pas tort d'attendre de lui cette justice.

Parlement Fédéral.

Le Bill relatif à l'administration générale des Sociétés Permutuelles de Construction du Canada est, sur motion de M. Ross, amendé de manière à autoriser toutes celles dont le capital payé est d'un moins quarante mille, mais pas plus de deux cent mille piastres courant, à recevoir des dépôts d'argent équivalant à la somme de leur capital respectif. Le Ministre de la Justice avait déclaré que ce bill n'était pas du ressort du Parlement. La troisième lecture en est fixée à demain.

M. McKenzie (Montréal) propose la seconde lecture du bill sanctionnant les moyens à prendre pour éviter la formation du pont de glace devant Québec. Elle a lieu et le bill est référé à un comité spécial.

Le rapport du comité sur les affaires du Nord-Ouest est soumis à la chambre. Il constate que vingt et un témoins ont été entendus et qu'il n'y a aucune preuve établissant qu'une promesse formelle d'amnistie ait été faite. Il demande s'il doit continuer ses travaux.

Le rapport du Comité sur les Bibles et le Commerce présenté par M. Holton est adopté par la chambre. Il porte deux cent piastres l'honoraire payable sur les bills priés.

Le bill amendant la loi de la Milice et de la Défense de la Puissance du Canada et en étendant les dispositions à l'île du Prince-Édouard est lu pour troisième fois.

Le rapport final du Comité sur les subsides est adopté.

Parmi les bills privés qui subissent leur troisième lecture est celui incorporant la Compagnie dite Cape Rouge Boom Co.

La Chambre s'ajourne de six à huit heures du soir.

Après l'ajournement il ne s'est rien fait qui nous intéresse tant soit peu. Notons néanmoins que le bill ayant trait à la procédure criminelle a été abandonné pour cette session. Cette séance n'a duré que deux heures, la Chambre s'étant ajournée à dix heures.

M. McKenzie présente le bill relatif aux subsides; il est lu une première fois. Le premier ministre déclare qu'il s'efforcera de proroger le parlement mardi. Parmi les bills priés se trouve celui pourvoyant à la nomination de gardiens de phare dans les différents ports de la Puissance, et un autre venant du Sénat, et un autre maintenant encore pour quelque temps la loi de la filature.

M. Caron demande communication de la correspondance relative à la destitution de M. Henri Chalmer.

M. Nouveau propose que la chambre demande à Sa Majesté une amnistie générale relativement aux troubles du Nord-Ouest.

Sur quelques remarques de MM. MacKenzie et Holton la motion est déclarée par l'Orateur hors d'ordre et elle est rejetée.

En réponse à Sir John M. MacKenzie déclare que le gouvernement est en état d'exécuter l'engagement pris par lui par voie de la résolution passée à la Chambre dans le cours de la session, de convoquer le parlement dès le mois de Février tous les ans.

La Chambre s'ajourne de cinq à neuf heures et demie p. m.

Après cet ajournement, la Chambre s'étant de nouveau rassemblée mais ne recevant point de mesures du Sénat, s'ajourne jusqu'à dix heures et demie.

Notes Locales.

Nous regrettons que le temps n'ait pas permis aux citoyens de cette ville de chômer le 24 mai comme il se l'étaient proposé. Dans la soirée de lundi il devait y avoir un grand feu d'artifice, processions aux flambeaux et revue des compagnies de pompes par son Honneur le Maire et les Conseillers. L'inspection des compagnies de pompes seule a eu lieu. Au dix cent pompiers étaient en uniformes à l'inspection. Son Honneur le Maire félicita les compagnies de leur belle conduite, dans les dernières incendies qui ont ravagé Trois-Rivières, et exprima les vœux qu'ils montreraient par la suite le dévouement dont ils ont fait preuve jusqu'à ce jour pour protéger notre ville.

Après l'inspection les pompiers présentèrent à leur brave capitaine, M. James Baxter, un magnifique porte-voix d'argent. Cet instrument, par la richesse des matières de sa composition autant que par sa finesse d'exécution peut être regardé comme un chef-d'œuvre du genre. Il a été fabriqué à New-York. On a aussi présenté à l'ancien lieutenant, M. Onés. Daval, une chaîne et un loquet d'argent. Voici l'inscription qu'on lit sur le cadeau offert à M. Baxter: Présenté au capitaine James Baxter, par les officiers et les membres de l'Excelsior No 1 Compagnie de feu, en reconnaissance de plusieurs services par lui rendus à la dite compagnie Trois Rivières 25 Mai 1874.

Le feu d'artifice n'a eu lieu qu'hier soir. Il a très bien réussi. Une foule immense était présente et la soirée a été des plus agréables.

Lundi prochain, 1er juin, une course en chaloupe doit avoir lieu à Trois-Rivières. Le trajet à parcourir sera depuis les quais de la Compagnie du Richelieu jusqu'au vieux moulin à vent. La gageure est de \$50.00. Avis aux amateurs de ces amusements.

Il paraît que les amusements ne feront pas défaut, cette année, à Trois-Rivières. A part l'intéressante joute navale qui doit avoir lieu lundi, on nous informe que sous peu les membres du St. Georges Cricket Club de Montréal, doivent venir à Trois-Rivières prendre une partie de cricket avec ceux de cette ville. Nos amateurs du Cricket ne manqueraient pas sans aucun doute, de rivaliser honorablement avec leurs amis de Montréal.

Comme on peut le voir dans les colonnes d'annonces le grand concert de M. L. Larivière aura lieu le 15 au soir de juin prochain.

Le premier exercice pour le grand concert aura lieu ce soir à l'Hotel-de-Ville. M. Larivière compte sur la présence de tous ceux qui doivent prendre part à son concert.

La soirée acrobatique et gymnastique des amateurs triluviens aura lieu deux jours après, le 17.

Les bâtiments détruits par le grand incendie de l'été dernier sont maintenant toutes reconstruites avec une apparence plus belle qu'avant. On remarque entr'autres le splendide hôtel Caion tenu par M. Philippe Poliquin.

Les semences beaucoup retardées par la longueur du printemps, se font encore par les dernières pluies. Le commerce lui-même se ressent des retards de la navigation. Nos marchands s'approvisionnent difficilement vu le manque de communications entre Trois-Rivières, Québec et Montréal.

Grâce à l'activité des commercants de bois de la rivière Nicolet, le démonte et le cageage des bois de commerce se fait avec rapidité et dans les meilleures conditions possibles.

Nous apprenons que M. Abraham Dubuc chargé de diriger la drève sur la branche Nord Est de la rivière Nicolet, avait déjà, dès avant la dernière, fait mettre à l'eau tout le bois coupé dans cette partie des limites. Vendredi ces bois étaient déjà rendus en sûreté au moulin du Rév. Mss. Marquis, tous ces travaux avaient été opérés en 16 jours seulement. M. Dubuc mérite à bon droit d'être regardé comme un homme précieux au commerce de bois à Nicolet.

Sur la rivière, au-dessous de la ville de Nicolet, M. Chs. McCaffey pousse avec autant d'énergie que d'habileté la mise en radeaux des bois appartenant aux divers commercants. Plusieurs centaines d'hommes travaillent sous sa direction, et les premières rades sont déjà prêtes à être expédiées à Québec. — Journal des Trois-Rivières.

Nécrologie.

C'est avec un véritable chagrin que nous annonçons aujourd'hui la mort de Mr. Ernest Gagnon, élève du Séminaire de Nicolet et fils de Antoine Gagnon, arpenteur, d'Arthursville. Jeune homme de talents et d'avenir il achevait un brillant cours d'études lorsque la mort est venue l'atteindre de parents bien aimés et d'amis chers qui le regretteront longtemps. Nous avons nous-même intimement connu le jeune Gagnon et nous pouvons dire que sa mort prématurée fera un vide de vifs regrets parmi tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et d'admirer ses belles qualités. Doué des plus beaux dons de la nature et de l'esprit, pouvant légitimement prétendre un jour à une place distinguée dans la société, le jeune Gagnon s'est vu à 17 ans, atteint de cette cruelle maladie de poitrine qui menace de devenir si funeste à la jeunesse instruite du pays. C'est cette maladie qui l'a conduit au tombeau.

Sa mort a été des plus édifiantes. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille Gagnon, si cruellement éprouvée, par cette perte, dans ses affections les plus chères.

Les funérailles ont lieu ce matin à Athabaska ville.

Faits Divers.

—Van Wert, O., 15 Mai 1874.

A M. l'éditeur de la Minerve. Un nommé Charles Labelle (Canadien) s'est fait tuer et décoller en morceau par un train de passagers, la nuit, du 13 au 14 courant, à un mille à l'Est d'un petit village nommé Conroy, qui est situé sur le chemin de fer de Pittsburgh, Fort Wayne et Chicago. La place où l'accident est survenu est à 25 miles à l'Est de la ville de Fort Wayne, dans l'état de l'Indiana et à six miles à l'Ouest d'ici, Van Wert, O. Par son livre de compte et une couple de lettres trouvées dans son butin, je puis voir qu'il a une sœur nommée Angèle Lacasse, demeurant à Louiston, Maine, et une autre nommée Philomène Lamère, demeurant à Ste. Marie, Canada.

Le verdict rendu par le coroner a été que Labelle était sous l'influence de la boisson et qu'il s'était assis sur la liasse pour se reposer. Il s'endormit et se coucha sur le chemin de fer dont j'ai donné le nom plus haut.

Le train, qui était composé de sept chars, traînait environ deux longueurs de train, avant que l'ingénieur ait pu arrêter son engin. Il a été trouvé dessous un des chars, soutenu là par une barre de fer appartenant aux brakes (ou freins), lui perçant le bras. Tous les morceaux ont été retrouvés et inhumés près de la place où il a été tué. — Communiqué.

On lit dans le Monteur Universel du 1er mai: Une fanfare découverte a été faite avant-hier, vers dix heures du soir, sur la ligne de Ronen à Oissel. A la hauteur du poteau kilométrique No. 121, entre la gare de oct.

te dernière localité et celle de Sotteville, un surveillant de nuit du chemin de fer de l'Ouest a trouvé le corps affreusement mutilé d'un jeune garçon dont la tête entièrement séparée du tronc, gisait à 50 mètres de là. Une traînée de sang existait entre cette tête et le cadavre.

Pendant qu'on prenait le signalement du malheureux, une femme en pleurs se présentait aux représentants de la justice et reconnaissait le corps pour être celui de son fils, le jeune Carpentier, ouvrier de fabrique, âgé de 16 ans, employé à la Société Cottonnière de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Ce jeune homme n'avait pas reparu samedi au domicile paternel depuis deux heures de l'après-midi.

On sut bientôt qu, en jouant avec des enfants de son âge, il avait brisé plusieurs carreaux, et que le contre-maitre de la fabrique l'avait menacé de lui faire payer cette détérioration volontaire.

Désespéré, craignant de recevoir de sa famille des reproches mérités, l'infortuné Carpentier a conçu le fatal projet de mettre fin à ses jours en s'exposant, sur les rails, au passage d'un train.

Le nommé Frédéric Dubé, arrêté jeudi soir pour ivresse et vagabondage, et interné dans la station de police de la rue Gain, a tenté de mettre fin à ses jours en se pendant avec son mouchoir, dans la cellule dans laquelle il avait été renfermé.

Le sergent de garde en faisant sa ronde aperçut le misérable, suspendu aux barreaux de la porte et prêt à rendre le dernier soupir; il s'empressa de l'arracher à cette position gênante et le garda à la vue jusqu'au lendemain.

Le Recorder a cru ne pouvoir mieux faire, pour le guérir de cette velléité de suicide, que de le condamner à un mois de prison. — National.

BRITISH AMERICAN HOTEL.

Mai 24 — F. X. Lambert, Rivière du Loup en Haut; Alfred Sayer, Montréal; H. B. Chelot, Montréal; L. A. Bergerer Coheos, N. Y.; S. Washburn, Hull; Zéphirin Perrault, Montréal; R. Carswell, Toronto; M. Labelle; Norman McLeod; R. McLinton and friend, Montréal; H. Holden, Merrickville, Ont.; A. P. Cressé, Nicolet; Otis Chamberlain, Canton; N. Trahan et sa Dame Nicolet; M. T. Seymour, Beauce; James Aiken, do; Dr. Carpenter, Qubec; F. X. Berlinguet, Qubec; Arthur Dion, Qubec; Lady, Rivière du Loup en haut; T. Rivard, Montréal; Alex. McDonald, Qubec; D. B. MacDonald, Ottawa; E. Perreault, Montréal; Gustave Généraux, Qubec.

Mai 24 — A. C. Henny, Montréal; John Lawrence, do; L. J. Lajoie, do; Théop. Plante, do; O. Lanctot, do; D. McMaster, do; L. P. Lear, do; Arthur Hoile, do; James Robertson, Montréal; Chs. Lenard, do; S. H. Henshawson, do; M. Henderson, do; J. G. Walker, do; James Isbester, do; J. E. Quinley, do; G. H. Chs. Leonard, do.

Mai 25 — J. T. Prince, Qubec; W. N. Martin, do; Roland Cooke, Whitehall, N. Y.; R. J. Pentance, do; Chs. Dussou, do; W. Ritchie, do; P. P. Hall, do; W. Martel, do.

Mai 26 — Gilbert Chandler, Montréal; Capt. John Rogers, Pittsburgh, Pa.; W. A. Dorien, l'Assomption; J. P. Viger, do; A. Melo; W. McGowan, do; Damas Lépine, do; John A. Brooks, Lennoxville P. Q.; R. J. Bozlez, Sherbrooke; Walter H. Brooks, Capitain; F. Dinsley, Acton; Walter H. Crocker, Balstrad; C. N. Bailey, Hunters-own.

Mai 23 — Louis Bergeren, Batiscan; J. Frigon, St. Maurice; Jos. Rivard Ste Geneviève; S. Fortin, Qubec; Samuel Hude, Grondine, François S. Chagrin; Grondines; Pierre Verrette, Qubec; Nap Hudson Beaulieu, Montréal; Joseph Borim, St. John; Alfred Poirier, Montréal.

Mai 24 — F. N. Veillet, Ste Geneviève; Wm. M. Burpee, Stanstead; H. Mignot, Jcs. Blandford; L. Genest LaBarre M. D. St. Etienne des Grès; August Roberge, Roberge, St. Prosper; Evariste Roberge, Nicolet; Chs. Daiguste, Ste Geneviève; Joseph Gaudet, Gentilly; F. X. St. Michel, St. Jérôme; H. Montplaisir, Cap de la Magdeleine; Cyrille Gauthier, Ste Flere;

Mai 25 — A. Cubois, St. Luc; H. Bureau et D. me Trois-Rivières. Tréfilé Lacroix, Ste Flore, Alfred de Bellefleur St. Barnabé; J. Frigon, St. Maurice; 27 Mai — Ant. Mayrant, Nicolet; Abraham Dubuc, St. Monique, L. Bergeron, Batiscan; Ed. Caron, Rivière du Loup; Jean de Beauport, Montréal; S. Arcen, Ste Anne; A. D. Gellins, La Baie; A. Bazin, R. du Loup; L. Tourigny, Béancour; D. me LeBlanc, do; Sinaï Arcand, St. Luc; Alphus B. Dufresne, Yamachiche; A. Dérosier, R. du Loup.

Décès.

En cette ville le 24 du courant à l'âge de 42 ans 1 mois et 21 jours, Dame Mar et Héloïse Lord épouse de M. Octave Dubé, après une longue maladie souffrante avec une résignation vraiment chrétienne et avec la patience la plus exemplaire. Cette vertueuse dame laisse pour pleurer sur sa tombe un époux et trois enfants inconsolables, et un grand corail de parents et amis qui ne l'oublieront jamais.

AVIS.

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. Louis THÉO-PHILE FORTIER, sont priées de les présenter le plus tôt possible aux Exécuteurs testamentaires soussignés, J. MALO, Ptre A. N. HELLERRE Ptre THÉO. ST. LAURANT. Nicolet 21 Mai 1874.

Annonces Nouvelles.

HOTEL-DE-VILLE GRAND CONCERT OPERATIQUE LUNDI, le 15 JUIN

MR. LARIVEE assisté d'un chœur de plus de 60 voix On exécutera à cette Soirée plusieurs parties de célèbre Opéra—La Somnambule—de Bellini, et à la demande générale on répétera l'Opéra "ROMEO" et "JULIETTE" par Comod.

WM. BOISVERT MARCHAND DE

Vins, Liqueurs, Epicerie Assorties DE TOUTES SORTES RUE BADEAU Près de Marché aux Décorés.

M. Wm. Boisvert, a un assortiment d'Epicerie des plus assorties, les acheteurs sont respectueusement priés de le visiter. Il vend à meilleur marché que partout ailleurs. Trois-Rivières 27 Mai 1874.

AVIS

Acte de Société.

Les soussignés ont formé une Société commerciale, par acte passé ce jour devant M. GEORGE E. HART, N. P. sous le nom et raison sociale de BAILEY & Frère, comme Marchand de Groceries, et pour la Vente de Vins et Liqueurs spiritueux, sur la Rue des Forges.

W. H. BAILEY, G. E. O. BAILEY Trois-Rivières 22 Mai 1874



CONTRAT DE LA MAILLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, à OTTAWA, seront reçues jusqu'à midi, Vendredi, le 26 Juin, pour le transport des malles de Sa Majesté d'après un Contrat pour quatre ans à partir du 1er AOUT PROCHAIN, pour le service régulier, six fois par semaine, entre BERTHIER et TROIS-RIVIERES.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations ayant rapport au Contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux principaux bureaux de poste qui sont sur cette route.

E. F. KING, Inspecteur des Postes Bureau de l'Insp. des Postes Montréal le 23 Mai 1874



CONTRAT DE LA MAILLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, VENDREDI, LE 26 DE JUIN PROCHAIN, pour le transport des Malles de Sa Majesté, par un Contrat proposé pour quatre ans, dans chacun des circuits soumissionnés.

Entre BÉCANOUR et LA STATION DES CHARS DE St GRÉGOIRE, SIX FOIS par semaine; Entre CLAIRVAUX et LA BAIE ST PAUL, UNE FOIS par semaine; Entre INVERNESS et NEW-IRELAND, TROIS FOIS la semaine; Entre LA PETITE RIVIERE ST FRANCOIS et LA BAIE ST PAUL, TROIS FOIS par semaine; Entre LÉVIS et QUÉBEC, DOUZE FOIS la semaine; Entre MAFLE, GROVE et SANBOIN, TROIS fois la semaine; Entre NEW-LIVERPOOL ET ST JEAN GIBRYSOSTOME, SIX FOIS la semaine; enfin entre ST RAFAEL et LA STATION DU CHEMIN DE FER, SIX FOIS la semaine.

Des notices imprimées contenant de plus amples informations, concernant les conditions de ces Contrats, pourront être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de Postes et aux Stations de Chemin de Fer sus-mentionnés, ou à l'Office du sous-igné.

Wm. G. SHEPPARD, P. O. Inspecteur, Bureau de l'Insp. des Postes Québec le 14 Mai 1874

Pianos! Pianos!!

M. John Rooney Agent et accordeur de pianos sera aux Trois-Rivières et dans les environs pendant deux semaines pour échanger et accorder les Pianos.

Hotel Forme r. Trois-Rivières 15 mai 1874.

Odilon Panetton. PEINTRE, TAPISSIER, ETC.

M. O. Panetton offre à ses amis et au public en général, qu'il est prêt à faire toutes espèces de Peintures, Imitation, Fresque etc., pour Vitres, Vases, etc. Il offre pour fournir et poser les Tapisseries et Décorations et Papiers de Première Qualité et toutes autres travaux du même genre, Eglise, Edifices Publics ou Maisons Privées.

Le patronage de MM. les Curés et des fabriciens est respectueusement sollicité. ODILON PANNETON, Trois-Rivières, le 15 décembre 1873.

Annonces Nouvelles

HOTEL-DE-VILLE!! Le Club Acrobatique Trifiuviens DONNERA LE 17 JUIN PROCHAIN UNE GRANDE REPRESENTATION AGROBATIQUE ET GYMNASTIQUE

Le programme sera des plus variés. Tel que tours de force dans les trapezes sauts périlleux dans les [Barres parallèles] Barre horizontale. Fil de fer tendue, Fil de fer volant et Parterre. Le Club s'est assuré les services de bons acrobates. Trapeze simple et Echelle d'Hercule. Equilibre Parfait. Une Pantomime burlesque sera jouée. Un orchestre exécutera pendant la soirée les meilleurs morceaux de son repertoire. Trois-Rivières 22 mai 1874.



Contrat de la Maille.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, à OTTAWA, seront reçues jusqu'à VENDREDI-midi, le 29 MAI prochain, dans le but de transporter 18 Malles du Gouvernement, d'après un Contrat de quatre ans, SIX FOIS par semaine sur chaque route, entre LÉVIS et TROIS-RIVIERES à commencer du PREMIER JUILLET prochain.

Une Pantomime burlesque sera jouée. Une orchestre exécutera pendant la soirée les meilleurs morceaux de son repertoire. Trois-Rivières 22 mai 1874.

Le Dimanche excepté, les malles devront partir de Lévis chaque jour à 10 heures A. M. et arriver à Trois-Rivières le jour suivant à 7 heures A. M.

Les malles devront laisser Trois-Rivières chaque jour, le Dimanche excepté, à 10 heures A. M. ou après la réception des malles de terre et des Chars de Québec et de Montréal, et arriver à Lévis à 7 heures A. M. le jour suivant, ou dans l'espace de vingt heures après le départ.

Des notices imprimées, pour plus amples informations concernant les conditions du Contrat proposé, pourront être vues, ainsi que des formulaires de soumissions au bureau de poste de Lévis, de Trois-Rivières, aux bureaux de postes intermédiaires et à l'Office du sous-igné.

WILLIAM G. SHEPPARD, P. O. Inspecteur, Bureau de l'Inspecteur Québec, 14 avril 1874.

Cour Supérieure,

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS Dans l'affaire de JAMES REYNAR, de la cité de Trois-Rivières, commerçant. Failli

I. L. CLAIR, Syndic

Le deux Juillet prochain, le failli, et le syndic en cette affaire d'audience à la cour leur décharge.

JAMES REYNAR, I. L. CLAIR, par GERVAIS & GERIN, S. S. Procureurs ad litem. Trois-Rivières 21 Mai, 1874.

Cour Supérieure.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Acte de Faillite de 1869.

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de JOHN YOUNG ci-devant de la cité de Trois-Rivières, commerçant, et actuellement absent de cette province. Failli

I. L. CLAIR, Syndic

Le deux Juillet prochain le syndic en cette affaire enaudra à la cour sa décharge.

I. L. CLAIR, par GERVAIS & GERIN, S. S. Procureurs ad litem. Trois-Rivières, 21 mai, 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Cour Supérieure. Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de LOUIS D. GRENIER, de la Rivière du Loup en haut. Failli

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers au nombre requis par la loi, et le Jeudi le deuxième jour de Juillet prochain il fera application à cette cour pour obtenir une confirmation du dit acte de décharge.

LOUIS D. GRENIER, par T. & C. C. DE LORIMIER, S. S. Procureurs ad litem. Trois-Rivières 22 Mai 1874.

St. JAMES HOTEL RUE DU FLEUVE

Près du Quai de la Cie. du Richelieu Vis-à-vis l'Hotel Farmer. Bonne table d'hôte, et plusieurs chambres confortables à l'usage des pensionnaires. REPAS PRÊTS A TOUTE HEURE J. E. DUROIRD & Co., Trois-Rivières, mai 1874. Propriétaires

On exécute au bureau du "Constitutionnel" toutes sortes d'impressions, à des prix très modérés.

Annonces Diverses.

PROVINCE DE QUÉBEC CANADA District de Trois-Rivières, Comté de Chamblain

Acte Concernant la Faillite 1869, ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de NARCISSE GRIMARD, commerçant de la paroisse de Ste. Anne de La Pérade, failli.

Je Nazaire Gagnon, devenu Syndic en cette affaire, notifie à tous les créanciers du dit failli de me tenir compte de leurs réclamations d'hui en un mois, en mon bureau, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain.

Il s'agit aussi notifiés de s'asseoir en la demeure du dit failli, en la paroisse Ste. Anne de la Pérade, Mardi le seizième jour du prochain mois de Juin 1874, à deux heures de l'après midi, pour l'arrangement des affaires du dit Failli en général.

Notre Dame de la Visitation de Champlain, N. GAGNON, Syndic 13 Mai 1874.

AVIS

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui ce soit, sans un ordre signé de ma main.

JOSEPH TESSIER, 1m St. Tib, 12 mai 1874

Vente Par Encan.

Cette semaine au Bureau de I. L. Clair, Syndic Officiel, sera vendu des meubles de ménage provenant de plusieurs faillites consistant en Couchettes, Sofas, Tables, Chaises, Sideboards, Tapis, Vases, etc., etc.

Aussi deux caisses fortes dont un Salamander de Kershaw. Le tout sera vendu sans réserve pour argent comptant.

La Vente est remise à la semaine prochaine. Avis en sera donné par le crieur le matin du jour de la vente.

JOHN RYAN Encanteur. Trois-Rivières 20 avril 1874.

A Louer.

Un bureau, rue Bonaventure entre le bureau de MM. Homan et Malhiot.

S'adresser sur les lieux à Madame DECOTEAU, Modiste. Trois-Rivières. 20 Février 1874.

Grande vente de lots à bâtir.

LE SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES offre en vente QUATRE-VINGTS lots magnifiques, situés dans le voisinage du nouveau Séminaire.

Pour les conditions, on pourra s'adresser soit à Messire C. F. BAILLARGEON Proc. Curé des Trois-Rivières, soit à Mr. L. S. RICHARD Proc. Procureur S. T. R. Les Trois-Rivières, le 6 Avril 1874.

AVIS

M. Arthur Turcotte demande des soumissions pour une lattise dont on pourra voir les plans et spécifications au bureau de MM. Turcotte et Paquin, d'hui à lundi, le 27 courant. Trois-Rivières, 20 avril 1874.

Acte Concernant la Faillite 1869

ET SES AMENDEMENTS Dans l'affaire de PIERRE BLONDIN, commerçant de la cité de Trois-Rivières. Failli

Je soussigné, I. L. Clair, syndic officiel de la cité de Trois-Rivières ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois et de s'asseoir à mon bureau en cette cité rue Craig, Mardi le deux-ème jour de Juin prochain, à dix heures A. M. pour l'examen de failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

I. L. CLAIR, Syndic. Trois-Rivières 1er Mai 1874.

UN HOMME ENTRE MILLE.

Quand la consommation nous mène de la mort à tout heure que tous remèdes sont inefficaces, le Dr. H. James en l'esart d'un expérience fit accidentellement une préparation d'élaboration savante, qui sauva son unique enfant; il donna cette recette gratuite sur réception de deux centimes, il peut payer les dépenses.

Le Châtaigne guérit aussi la transpiration nocturne et les maux de tête, et fera passer un rhume en 24 heures.

Adressez CRADDOCK & CO. 1032 Race St Philadelphia. 4 mai 1874.

EQUIPEMENTS GRATIS.

Occupation à la maison ou en voyage. L'ouvrage est convenable, honorable, et rémunère mieux qu'aucun autre ouvrage. Gages argent comptant, échantillons et équipements complets envoyés gratis.

Adressez immédiatement: Clermont Daniels & Co. 235 Rue Notre-Dame Montréal 20 Mai 1874

AVIS

Le soussigné donne avis qu'il a acheté tout le stock et biens appartenant à la faillite de William Chagnon, qu'il continuera à vendre à la même place à aussi bon marché, que les magasins de 1-ee. classes pour argent comptant, toutes personnes étant endettées envers la dite faillite sont notifiées d'aller payer entre les mains du dit William Chagnon que je nomme mon agent.

Annonces Diverses

Balais! Balais!! Balais!! DE TOUTES SORTES De TOUTES les GRANDEURS De tous les Prix.

Les soussignés viennent d'ouvrir à Trois-Rivières une manufacture de ce genre sous la direction d'un homme qui a été longtemps dans les manufactures des Etats-Unis (qui est en position de donner de l'ouvrage de première classe.

N. B. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de faire une visite à l'établissement et, après cette visite, nous sommes sûrs qu'ils encourageront cette industrie locale.

LASSALLE & FREIRE Trois-Rivières 19 Septembre 1873.

LA FEUILLE D'ERABLE MAGASIN NOUVEAU!

Magasin à Bon Marché.

Messieurs TRÉPANIÉ & LACERTE ont ouvert un magasin de Marchandises Sèches dans celui-ci devant occupé par M. CHS. ROUSSEAU en face du BLOCK BALCER RUE NOTRE-DAME, desirant attirer l'attention du public de la ville et de la campagne sur leur assortiment considérable consistant en ETOPFES de fantaisie et de goût, ainsi que

Coburg, Lustré, Deskins, Merinos, Draps noirs, Draps de Pilet, Flanelles, Coton, Shirting, Casimires, étoffes à robe, Indiennes, Gants Kial etc., etc.

MM. T. & L. ayant fait leurs achats dans les meilleurs magasins de Montréal, et au plus bas prix du marché peuvent vendre leurs marchandises à des prix extrêmement réduits et qui défient toute compétition.

En faisant une visite à leur magasin le public s'assurera par lui-même de leurs effets. TRÉPANIÉ ET LACERTE. Trois-Rivières, 1er Octobre 1873.

BUREAU DE POSTE, TROIS-RIVIERES.

Arrivée et Depart des Malles

POUR L'ÉTÉ A commencer du 1 Mai 1874, jusqu'à nouvel avis, les malles seront distribuées et se fermeront à ce bureau, comme suit:

Distribué. Montréal, Québec, So. rel, Batiscan, par Batiscan, quo. 1.30 P. M.

Township de PEst. haut Canada, Etat-Unis, St. Grégoire, Nicolet, ac par chemin de fer, quo 2.00 P. M.

MALLES LOCALES. Berthier, Soré, par terre, Rive Nord, quo, le dimanche excepté... 11.00 A. M.

Champlain, par terre, Rive N., quo, le dimanche excepté... 11.30 A. M.

Beauceau par terre Rive Sud, quo, le dimanche excepté... 10.30 A. M.

St. Maurice, St. Narcisse, Ste. Geneviève, quotidienne... 2.60 P. M.

Shawangon, St. Etienne et Forges St. Maurice, mardi, jeudi, et 0.90 P. M. samedi... 1.00 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles. C. K. OGDEN, M. P

NOUVEAU Magasin de Chapeaux

DANS LES DERNIERS GENRES EUROPEENS ET AMERICAINS Nouveaux Styles et Formes Nouvelles

DERNIÈRES MODES DE PARIS, DE VIENNE, DE LONDRES, DE NEW YORK, chez CHS. LESIEUR

Marchand & Manufacturier de Pelletteries de Toutes Sortes

A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU DE CASTOR ROUGE RUE DES FORGES

Perte voisine de P. Rochelau Marchand Tailleur. C. L. — A constamment en mains durant l'été un des plus beaux assortiments de Pelletteries. Toute Pelletterie verte sera achetée au plus haut prix du Marché.

CHS. LESIEUR, Chapelier et marchand de Fourures, Trois-Rivières, mai 1874.

THOMAS BOURNIVAL MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c.

On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Épicerie pour familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs.

Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. Bâtisse de HENRY FEARON, Ecr., (Près de Marché.)

A Louer

Un bureau sur la Rue Alexandre. S'adresser à J. G. A. FRIGON. Trois-Rivières, 24 Avril.

Annonces Diverses.

Situation Demandée.

Un jeune homme d'expérience, qui a déjà servi dans le commerce de grocerie, et capable de tenir une "barre" desir trouver de l'emploi. S'adresser à ce bureau.

Le médecin de famille, Dr. S. S. Fitch, — Conjointement descripteur des maladies et leurs traitements, sous les auspices de la Faculté de Médecine de Montréal, se trouve à tout moment pour donner ses consultations à domicile ou à l'hôtel. 714, Broadview, New-York.

Lajoie & Frère, Assortiment Complet

MARCHANDISES SÈCHES REINE NOTRE DAME. Trois-Rivières, 13 Mars 1874

ACTE DE FAILLITE DE 1869

ET SES AMENDEMENTS Dans l'affaire de AIME BENJAMIN DUVAL, commerçant-bou langer de la cité de Trois-Rivières. Failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations d'hui à un mois et de s'asseoir à mon bureau en cette cité rue Craig Mer. redi le 2ème jour de Juin prochain à 10 heures A. M. pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

I. L. CLAIR, Syndic. Trois-Rivières, 6 mai 1874.

Important! Important! PAS DE BLAGUE! VENTE D'UN Fond de Marchandises Sèches

A de Grands Sacrifices Le soussigné s'étant engagé dans un autre genre d'industrie, offre en vente Tout son Stock A meilleur marché que partout ailleurs. Chance Exceptionnelle! Le public est invité à faire une visite!

GODE LASSALLE, Enseigne de la Scie Ronde Rouge. Trois-Rivières, 22 Septembre 1873.

AVIS.

M. T. Dumont vient d'ouvrir une Boutique de Barbier, au coin des rues du Platon et du Boulevard. Il sollicite l'encouragement de ses amis et du public. Trois-Rivières 27 Mars 1874.

A Vendre.

Les deux maisons neuves en briq à 4 étages voisins de l'Hotel Poliquin. S'adresser au Dr. A. A. GILMOUR, Farmer-Hostl, Trois-Rivières 11 Avril, 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Cour Supérieure

Acte concernant la faillite 1869 Dans l'affaire de ANTOINE CHRETIEN de St. Paulin. Failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et le Jeudi le deuxième jour de Juillet prochain il fera application à cette cour pour obtenir une confirmation du dit acte de décharge.

ANTOINE CHRETIEN par T. & C. C. de LORIMIER, S. S. Procureurs ad litem. Trois-Rivières 20 Mai 1874.

Acte concernant la faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Urbain Gélinas, Commerçant, de la Cité de Trois-Rivières. Failli

Je, soussigné, I. L. Clair, de la Cité de Trois-Rivières, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les Créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et tout en même temps, notifiés qu'un acte de composition et de charge a été déposé dans mon bureau, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dites créances, et s'adressant à son dit créancier, en évaluant telle proposition et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, sous trois jours juridiques, après le Vingt-huitième jour de Mai courant, le soussigné agira en vertu du dit acte, suivant ses termes.

I. L. CLAIR, Syndic. Trois-Rivières 8 Mai 1874

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec pour l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer depuis un point sur le St. Laurent dans la paroisse de St. Anicèle de Laval, jusqu'au village de Richmond, en passant par le Township de Wendover.

PUBLIC NOTICE is hereby given that at the approaching session of the legislature of the province of Quebec for the incorporation of a company for the construction of a railway from a point on the St. Lawrence in the parish of St. Anicèle de Laval, as far as the village of Richmond, passing through the township of Wendover. These Rivers 24th January 1874

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Cour Supérieure. Acte de faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS Dans l'affaire de FIRMIN CARETTE, de la cité de Trois-Rivières, commerçant. Failli.

Le deux Juillet prochain, le failli demandera à la dite cour, sa décharge. FIRMIN CARETTE par GERVAIS & GERIN, S. S. Proc. ad litem. Trois-Rivières 20 Mai 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Cour Supérieure. Acte concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de THIBURCE LAFONTAINE Marchand de la paroisse de St. Stanislas de Batiscan. Failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers au nombre requis par la loi, et le Jeudi le deuxième jour de Juillet prochain il fera application à cette cour pour obtenir une confirmation du dit acte de décharge.

THIBURCE LAFONTAINE par T. & C. C. de LORIMIER, S. S. Procureurs ad litem. Trois-Rivières, 20 Mai 1874

Annonces Diverses

A Vendre

Une bonne maison dans une très-belle endroit, rue Notre Dame, tout près de chez M. Henry Craig. S'adresser à Dame Veuve HUBERT THIDAUT. Trois-Rivières 20 mai 1874.

M. E. Hart & R. G. LaBarre NOTAIRES

Tiennent leur Bureau dans la rue des Champs à la résidence de M. E. Hart. Trois-Rivières 18 mai 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de THOMAS TREMAMAN. Failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour de mai courant, après lequel les dividendes seront payés. I. L. CLAIR, Syndic. Trois-Rivières, 6 mai 1874.

Important! Important! PAS DE BLAGUE! VENTE D'UN Fond de Marchandises Sèches

A de Grands Sacrifices Le soussigné s'étant engagé dans un autre genre d'industrie, offre en vente Tout son Stock A meilleur marché que partout ailleurs. Chance Exceptionnelle! Le public est invité à faire une visite!

GODE LASSALLE, Enseigne de la Scie Ronde Rouge. Trois-Rivières, 22 Septembre 1873.

AVIS.

M. T. Dumont vient d'ouvrir une Boutique de Barbier, au coin des rues du Platon et du Boulevard. Il sollicite l'encouragement de ses amis et du public. Trois-Rivières 27 Mars 1874.

A Vendre.

Les deux maisons neuves en briq à 4 étages voisins de l'Hotel Poliquin. S'adresser au Dr. A. A. GILMOUR, Farmer-Hostl, Trois-Rivières 11 Avril, 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières Cour Supérieure

Acte concernant la faillite 1869 Dans l'affaire de ANTOINE CHRETIEN de St. Paulin. Failli.

